



Paris, vendredi 27 avril 2018

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** – Discours de Françoise Nyssen le 25 avril 2018.

Françoise Nyssen s'est exprimée le 25 avril 2018, à l'occasion de la 42ème édition du Printemps de Bourges sur l'ouverture d'une phase de préfiguration opérationnelle relative au Centre national de la musique (CNM).

Cette mission s'est vue confiée à deux parlementaires très impliqués dans les enjeux culturels : Émilie Cariou, députée de la Meuse, vice-présidente de la commission des finances, spécialiste des questions fiscales et numériques et Pascal Bois, député de l'Oise et membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

La Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes soutient le projet du CNM dont l'ouverture est souhaitée pour début 2019 et rappelle au gouvernement l'urgence d'apporter une réponse concrète aux mutations des modèles de création, de production et de diffusion ainsi qu'aux évolutions structurelles du marché musical, comme mentionné dans le rapport de Roch-Olivier Maistre.

La SPEDIDAM demeure attentive à la place qui sera accordée dans le cadre de ce vaste projet ministériel à la question de la rémunération équitable des artistes dans l'univers du numérique, un enjeu contemporain essentiel pourtant absent de l'annonce de la ministre. Il est crucial que cette problématique soit au cœur des préoccupations du gouvernement.

Face à la fragilité de l'équilibre de notre filière, la SPEDIDAM accueille avec satisfaction la volonté de la ministre de la Culture de faire de l'éducation musicale initiale et professionnelle mais aussi du soutien à l'économie de la filière ses priorités, deux volets qui représentent pour notre société une mission d'intérêt général.

### **À propos de la SPEDIDAM (Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes) :**

La SPEDIDAM (Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes), fondée en 1959, est une société de gestion collective des droits de Propriété Intellectuelle des artistes-interprètes. Elle gère les droits des artistes en matière d'enregistrement, de diffusion et de réutilisation des œuvres. En conformité avec le Code de la Propriété Intellectuelle, la SPEDIDAM affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes. La SPEDIDAM répartit des droits à **110 000 artistes**, elle compte aujourd'hui plus de **36 000 associés**.

#### **Contact presse :**

Claire-Marine ALEMANY

[claire-marine.alemany@spedidam.fr](mailto:claire-marine.alemany@spedidam.fr)

01.44.18.58.50